

### Appel d'Offres Ouvert International AOOI N°188-2022 A/E « Marché de prestations d'études techniques : Programme Assainissement Pluvial Prioritaire (PAPP) Programme National d'Assainissement Liquide Mutualisé et de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (PNAM) »

- Lot n°1 : Système de Renforcement Est
- Lot n°2 : Système de Renforcement Ouest
- Lot n°3 : Galerie Hay Hassani et antennes principales
- Lot n°4 : Collecteur Principal d'Errahma

Lydec porte à la connaissance des concurrents qu'à partir du **Lundi 06 Mars 2023**, l'appel d'offres cité en objet sera reporté comme suit :

AOOI N°	Date et heure limites de dépôt des offres au bureau d'ordre	Date et heure d'ouverture des offres (*)	Lieu d'ouverture des plis
188-2022 A/E	Mardi 28 Mars 2023 à 16h00	Mercredi 29 Mars 2023 à 09h30	Lydec : 48, rue Mohamed Diouri immeuble Lâaroussi Salle rez-de-chaussée
	Au lieu	Au lieu	
	Mardi 14 Mars 2023 à 16h00	Mercredi 15 Mars 2023 à 09h30	

(\*) : La commission de l'appel d'offre sera tenue **en séance publique au lieu de séance à huis clos**. Les résultats des procédures de mise en concurrence seront affichés sur le site web de Lydec après achèvement de travaux de la Commission d'appel d'offres.

Le dossier de l'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents **uniquement sur le site web de Lydec** à l'adresse suivante : **<https://client.lydec.ma/site/avis-d-appels-d-offres>**.

La remise des offres est au choix du prestataire :

- Soit, elles sont déposées, contre récépissé, dans le bureau d'ordre de Lydec, sis au rez-de-chaussée immeuble Laâroussi, siège Lydec 48, Rue Mohamed Diouri Casablanca, avant la date et heure limites de dépôt des offres.
- Soit, envoyées par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse sus-indiquée. Ils doivent parvenir à destination avant la date et l'heure limites de remise des offres, indiquées dans l'avis de publicité de l'appel d'offres. Le concurrent fera son affaire de l'acheminement de son pli jusqu'à sa destination.
- Soit, elles sont remises, **séance tenante, au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis**.

Le délai pour la réception des Offres expire à la date et à l'heure fixées dans l'avis de publication de l'appel d'offres. Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés, ne sont pas admis. En cas de report de la date de remise des offres, ce sont les nouvelles dates de remise des offres, fixées dans l'avis de report de l'appel d'offres, qui sont prises en considération.

**Les autres dispositions de l'appel d'offres demeurent inchangées.**